



# CGPI-CIF Membres de l'ANACOFI-CIF

## Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garanties Financières

### Coordonnées de l'assuré

Raison sociale .....

Nom du gérant .....

Adresse du siège social .....

Téléphone .....

Portable .....

E-mail .....

} Vos coordonnées

Assureur : CNA Insurance - 37 rue de Liège 75008 Paris.

### Formule d'assurance (à cocher)

- Je souscris l'assurance RCP et Garanties Financières "Pack Financier" :
- Extension "Pack Immobilier" — *si vous avez la carte T uniquement*
- Extension "CIF" (L. 541-1 svt CMF)

Date d'effet des garanties : *01/01/2010*

Signature et cachet :

### Attention

Copie d'Extrait k-Bis à joindre impérativement au bulletin d'adhésion rempli accompagné du questionnaire d'assurance de CNA.



Ces informations sont destinées à Ann France à des fins contractuelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

# Assurance RCP et Garanties Financières CGPI-CIF Membres de l'ANACOFI-CIF

## Pack Financier

### I. Assurance RCP

Conseil en Gestion de Patrimoine  
Démarchage Bancaire et Financier  
Intermédiaire en Opérations de Banque

- Montant de la garantie par année d'assurance : ..... 2 000 000 €
- Franchise par sinistre : ..... 4 000 €
- Franchise spécifique opérations DOM TOM : ..... 9 000 €

Intermédiaire en assurances - sans encaissement de fonds de tiers

- Montant de la garantie par année d'assurance : ..... 2 500 000 €
- Franchise par sinistre : ..... 4 000 €

### II. Garanties financières

- Intermédiaire Financier - sans encaissement de fonds de tiers : ..... 50 000 €
- Intermédiaire en Assurances - sans encaissement de fonds de tiers : ..... 115 000 €

### III. RC Exploitation

#### IV. Archives - Documents confiés

- Montant de la garantie par sinistre : ..... 75 000 €
- Franchise par sinistre : ..... 750 €

#### V. Défense - Recours

- Montant de la garantie par sinistre : ..... 75 000 €
- Franchise par sinistre : ..... néant

## Extension : "Pack Immobilier"

### I. Assurance RCP : Intermédiaire immobilier - sans maniement de fonds de tiers

- Montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance : ..... 600 000 €
- Franchise par sinistre : ..... 3 000 €

### II. Garantie financière ..... 30 000 €

## Extension : "Conseiller en Investissements Financiers" (L. 541-1 svt CMF)

### Assurance RCP : Activité de "CIF"

- Montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance : ..... 600 000 €
- Franchise par sinistre : ..... 3 000 €

## Primes - par adhérent

### I. "Pack Financier"

Primes provisionnelles minimum annuelles TTC

- C.A. H.T. ≤ 100 000 € ..... 900 €
- C.A. H.T. > 100 000 € ..... 1 000 €

Taux de révision général TTC (sur le C.A. H.T. de l'année N-1)

- C.A. H.T. ≤ 200 000 € ..... Absence de révision
- C.A. H.T. > 200 000 € ..... 0,75 %

### II. Extension "Pack Immobilier"

Surprime minimum annuelle forfaitaire TTC ..... 300 €

### III. Extension de garantie "CIF"

Surprime minimum annuelle forfaitaire TTC ..... 100 €

#### Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560  
SA au capital de 46 027 140 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92705 Colombes Cedex  
Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248  
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.512.7 et L.512.6 du Code des Assurances





# Questionnaire RC Professionnelle et Garanties Financières des Intermédiaires financiers et Courtiers d'assurances

## I - Le Proposant

1. Nom de l'assuré \_\_\_\_\_

2. Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ vos coordonnées

3. Date de création \_\_\_\_\_

4. La société a-t-elle changé de nom ou de région au cours des 6 dernières années?  Oui  Non

Si oui, merci de préciser \_\_\_\_\_

## II - Votre activité

1. Description de votre activité et Chiffre d'affaires en Euro

Activité	2008	2009 (Prévisionnel)
Défiscalisation immobilière		
Conseil en Investissements financiers		
Démarche bancaire et financier		
Intermédiaire en Opérations de Banque		
Courtier Vie		
<b>TOTAL</b>		

Il s'agit du montant de vos commissions nettes brutes

2. Encaissez-vous des fonds pour le compte des établissements avec lesquels vous travaillez?  Oui  Non

## III - Agents Commerciaux

1. Quel pourcentage de votre chiffre d'affaires est-il réalisé par des agents commerciaux?

2. Vérifiez-vous l'expérience, les diplômes de vos agents commerciaux?  Oui  Non

Merci de donner les détails de l'activité concernée.



## Questionnaire RC Professionnelle et Garanties Financières des Intermédiaires financiers et Courtiers d'assurances

### IV - Territorialité

Zone géographique	Pourcentage de l'activité
France métropolitaine	100%
DOM TOM	
Union Européenne (préciser)	
USA/Canada	
Autres (préciser)	

### V - Antécédents

1. Un assureur a-t-il déjà résilié, annulé ou non renouvelé l'un de vos contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle?  Oui  Non

Si **oui** merci de nous détailler les motifs:

2. Au cours des cinq dernières années, la société proposante a-t-elle eu connaissance, après enquête, de réclamations amiable ou judiciaire susceptible de mettre en jeu sa responsabilité Civile Professionnelle, celle de ses filiales ou de ses associés?  Oui  Non

3. La société proposante a-t-elle connaissance, après enquête, de fait ou événement susceptible de mettre en jeu sa responsabilité civile professionnelle celle de ses filiales ou de ses associés?  Oui  Non

Si oui aux questions 2 et/ou 3 merci de nous joindre les détails.

### Déclaration

La Société proposante dûment représentée par le soussigné et se portant fort de ses Filiales, Participations et Assurés déclare qu'à sa connaissance les déclarations ci-dessus sont exactes, complètes et sincères.

En cas de modification de ces informations entre ce jour et la date de prise d'effet du contrat, le soussigné s'engage à en informer l'Assureur, qui se réserve alors le droit de modifier son offre. Les dites informations font partie intégrante du contrat.

Conformément aux articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le Sinistre.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et fonction du représentant légal de la Société Souscriptrice :